RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Paiement des impôts des fonctionnaires

Possibilité offerte d'un prélèvement automatique des tranches sur le salaire

Le Département de la justice, de la sécurité et des finances communique:

Le Service des ressources humaines (SRH) de l'administration cantonale neuchâteloise, en collaboration avec le Service cantonal des contributions (SCCO) et le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a mis sur pied un système qui permet aux fonctionnaires qui le souhaitent de voir leurs tranches d'impôt prélevées automatiquement sur leur salaire. Il s'agit-là d'une simplification des procédures administratives tant pour l'employé que pour l'employeur, qui a en outre pour avantage d'éviter que de l'argent ne sorte pour rentrer à nouveau dans la même caisse.

Ce système n'est pour l'instant offert qu'au personnel administratif et technique de l'administration cantonale neuchâteloise, mais une extension au personnel enseignant est à l'étude.

En Suisse romande, seul le canton de Genève offre déjà une prestation similaire.

Quelques conditions au prélèvement automatique

Le prélèvement automatique des tranches d'impôt sur le salaire des fonctionnaires neuchâtelois est toutefois soumis à quelques conditions. Le traitement mensuel net doit impérativement suffire à couvrir le montant des tranches d'impôt.

En outre, il n'est pas possible de demander plusieurs fois par année l'activation ou la désactivation de ce système.

Le fonctionnaire peut également choisir, s'il le souhaite, que l'impôt fédéral direct soit déduit de la même manière.

Pour de plus amples renseignements :
Thierry Gonzàlez, chef du SRH, tél. 032 889 64 50.
Hubert Gigon, chef du SSCO, tél. 032 889 64 20.

Neuchâtel, le 13 mars 2008

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH